

PÈIRE AUTIER (C. 1245-1310) LE BON HOMME CATHARE DE LA DERNIÈRE CHANCE ?

Dans les toutes dernières années du XIII^e siècle - cinquante ans après Montségur - alors que le Midi paraît pacifié dans l'ordre d'une neuve modernité, royale et pontificale, "une poignée de Bons Hommes intrépides" (J. Duvernoy) s'apprête à tenter de rallumer le catharisme à partir des Pyrénées - c'est-à-dire du haut comté de Foix - jusqu'à la Gascogne toulousaine - c'est à dire le coeur de la sénéchaussée royale française de Toulouse. L'âme de l'entreprise est lui-même un ariégeois, un ancien notaire d'Ax, un notable, proche du comte de Foix, et devenu Bon Homme cathare : Pèire Autier. Pasteur charismatique, il se montre aussi un fédérateur hors pair : sous sa conduite, c'est une véritable petite Eglise cathare, étonnamment bien structurée, qui peu à peu noue dans l'ombre ses réseaux clandestins. Durant dix ans, de 1300 à 1310, un dramatique face à face l'opposera à l'Inquisition de Toulouse et de Carcassonne, mais le combat, inégal, s'achèvera par le martyre des hérétiques, sur la grève des bûchers, marquant l'élimination définitive du catharisme des pays occitans.

A posteriori, cette tragique fin de l'aventure de Pèire Autier ne surprend guère : située à l'issue d'un siècle ou presque de répression quasi systématique du catharisme, la tentative elle même peut apparaître comme un coup de folie, au mieux un ultime baroud d'honneur : assurément, une cause perdue d'avance, une entreprise vouée à l'échec. Comment, malgré toute leur détermination, une poignée d'hérétiques clandestins auraient-ils pu, non seulement résister à l'Inquisition et au pouvoir royal, mais encore, en plein contexte répressif, espérer relancer durablement un courant religieux dissident déjà considéré comme pratiquement extirpé ? N'est-il pas communément admis qu'en ce tournant des XIII^e et XIV^e siècles, à l'aube des monarchies centralisatrices et du Thomisme, une nouvelle "modernité" se faisait jour en Europe, dans laquelle le catharisme, religiosité quelque peu archaïque et dépassée, n'avait, de toutes façons, plus sa place ? Condamné à disparaître, en quelque sorte...

Méfions nous pourtant des reconstructions rétrospectives, dont le principe même est contraire à toute méthode historique. La question qu'il convient de se poser, c'est de savoir pourquoi et comment, vers 1298, cet homme et ses proches, pour la plupart d'importants acteurs de leur société, ont pu croire arrivé le jour d'une possible restauration du vieux christia-

nisme persécuté de leurs pères. Leur analyse de la situation était-elle si absurde ? Si l'on se penche un peu sérieusement sur les documents, on constate que, dès sa mise en oeuvre, leur entreprise a connu un effectif succès, des nobles demeures de Sabartès aux chaumières du Lauragais, auprès des bergers pyrénéens comme des artisans de Toulouse. Ce résultat positif correspond certainement à celui qui était escompté, ce qui laisse supposer l'existence, en ce tournant des XIIIe et XIVe siècles, d'un contexte qui put être analysé comme relativement favorable par certains de ses contemporains, par ailleurs partisans de l'hérésie, quand bien même le recul de l'histoire ne le laisse *a priori* guère discerner.

Les pages qui suivent n'ont d'autre ambition que de présenter une rapide synthèse des résultats d'un travail approfondi, mené essentiellement au sein des archives inquisitoriales mais aussi dans l'ensemble des sources qui éclairent l'histoire du catharisme et celle du Midi médiéval, et consacré à la tentative de Pèire Autier¹. Plus que le cheminement d'une étude, elles proposent un énoncé de ses conclusions. Le lecteur n'y trouvera donc pas la précise - mais surabondante - annotation des références qui sous-tendent cette recherche, et qui sont par ailleurs publiées, mais une mise en perspective, relativement nouvelle, des éléments qu'elles ont permis de voir monter au jour.

On ne cherchera donc pas ici un récit linéaire de la tragique épopée des derniers Bons Hommes, mais un essai de mise en lumière des conditions - et peut-être, en partie, des causes - historiques *réelles* de son échec, et partant de la disparition du catharisme occitan. Balançant et soupesant les fragiles mais indéniables chances de survie qui portaient l'Eglise hérétique, à commencer par l'étonnante résistance du catharisme en comté de Foix, contre le déploiement de cette bureaucratie policière alors omniprésente et toute puissante : l'Inquisition.

Ce sont bien sûr, très largement, les archives de l'Inquisition du XIVe siècle qui permettent l'analyse. Ces registres n'ont été malheureusement qu'incomplètement conservés. De Geoffroy d'Ablis, inquisiteur de Carcassonne (1303-1316), dont le ressort s'étendait au Carcassès, au Minervois, au Razès et au comté de Foix, on n'a conservé qu'un fragment d'enquête en Sabartès (1308-1309)² - l'enquête qui allait amener à la fameuse rafle de Montailou de l'été 1309 ; de Bernard Gui, inquisiteur de Toulouse

¹ Tout ce présent article renvoie, de manière générale, à cette publication : Anne Brenon. *Pèire Autier, le dernier des cathares*. Perrin, 2006. Voir également Jean Duvernoy, "Pierre Autier", dans *Cahiers d'Etudes cathares*, 47, 1970, p. 9-49 ; et Olivier de Robert, *Le dernier souffle du catharisme*, Lacour, 1998.

² Ed. Annette Palès-Gobilliard. *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis et les cathares en comté de Foix*. CNRS, 1984.

(1307-1323), qui opérait du Lauragais à la Gascogne et au bas Quercy, le seul registre de ses sentences³, aucun interrogatoire. Le registre des tardives enquêtes de Jacques Fournier, évêque et inquisiteur de Pamiers (1318-1325)⁴, apporte parfois un complément d'information. Mais tel, malgré ses manques et ses parts d'ombre, le dossier est d'une exceptionnelle richesse et d'un haut intérêt.

1295 : un bon moment pour relancer l'hérésie ?

L'étude du contexte où s'opéra le *choix hérétique* de Pèire Autier permet d'en comprendre mieux les conditions, donc de lui rendre un peu de son sens. Certes, le catharisme, à la fin du XIIIe siècle, était en phase d'éradication, mais un certain nombre de conditions favorables à son éventuelle relance n'en existaient pas moins, ce qui permet de nuancer les analyses historiques préconçues.

Le catharisme à la fin du XIIIe siècle.

La croisade contre les Albigeois (1209-1229) a des conséquences politiques et militaires plus que religieuses. Mais l'élimination des lignages seigneuriaux protecteurs d'hérétiques et l'installation du pouvoir royal français à Carcassonne donnent à la papauté les mains libres pour agir : l'Inquisition, créée en 1233, peu à peu laboure le pays, afin d'en extirper l'hérésie, désormais clandestine.

La chute de Montségur et le grand bûcher de 1244 marquent un tournant décisif dans la normalisation du Midi : ils signifient tout à la fois l'échec de toute résistance politique et militaire du comte de Toulouse et la fin de toute hérésie structurée. Ce qui reste des hiérarchies cathares occitanes se reconstitue tant bien que mal au refuge de l'Italie, où la répression inquisitoriale tarde encore à s'installer. Dans le Midi languedocien lui-même, la dernière clandestinité religieuse sera désespérée. Tandis que le comté de Toulouse à son tour est rattaché à la couronne de France (1249, 1271), la répression inquisitoriale, fondée sur un principe de délation systématisée, fissure les traditionnelles solidarités de toute une société. L'un après l'autre, à peu près tous les Bons Hommes et Bonnes Femmes errants sont capturés et brûlés, abjurent ou s'exilent au refuge italien. Dans les der-

³ Ed. Philip a Limborch. *Historia Inquisitionis*, vol.II. Amsterdam, 1692 ; et Annette Palès-Gobilliard. *Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui*. CNRS, 2002. Plus encore que celle du fragment de registre de Geoffroy d'Ablis, cette édition est malheureusement très fautive.

⁴ Ed. Jean Duvernoy. *Le registre d'Inquisition de Jacques Fournier, évêque de Pamiers*. 3 vol. Privat, 1965. Traduction française : 3 vol. Mouton, 1977-78. Rééd. ...

nières années du XIII^e siècle, proscrit par le pouvoir royal et traqué par la police inquisitoriale, le catharisme paraît à peu près éradiqué des sénéchaussées royales de Carcassonne et de Toulouse. Seuls, quelques Bons Hommes, errants et sans lien entre eux, battent encore la campagne⁵.

Cependant, une hiérarchie d'Eglise occitane, bien que résiduelle, reste présente en Italie. Et du Lauragais, du comté de Foix et d'ailleurs, les familles croyantes sont encore nombreuses à utiliser les réseaux et les passeurs du voyage en Lombardie, afin d'y retrouver les Bons Hommes.

L'exception du comté de Foix

Le comté de Foix, quant à lui, est resté quelque peu en marge de la répression. Paradoxalement, sa famille comtale, la plus impliquée dans l'hérésie des dynasties méridionales, est la seule à avoir tiré son épingle du jeu des tragiques événements du XIII^e siècle⁶. Protégée par son lignage particulier, la petite principauté féodale pyrénéenne est demeurée une sorte de conservatoire de catharisme. Dans les dernières années du siècle, si les Bons Hommes y semblent aussi rares qu'en Toulousain, leur souvenir est resté vivant à travers les diverses strates de la société, particulièrement en Sabartès. Alors que l'abbaye de Pamiers, tête de pont catholique du bas comté, est érigée en évêché par le pape (1295), les classes dirigeantes d'Ax ou de Tarascon, nobles, notables et officiers comtaux, et même une frange du clergé local, gardent parfois des nostalgies de la religiosité de leurs ancêtres.

Le comte lui même, le batailleur et ingénieux Roger Bernat III (1265-1302), ne craint pas de s'entretenir de catharisme avec ses proches, comme le fastueux Guilhem Bayart, juge de Sabartès et châtelain comtal de Tarascon. Arrière petit fils, arrière petit neveu, petit fils et petit neveu de Bonnes Femmes, le comte est aussi petit neveu d'un croyant relaps mort sur le bûcher et compte, parmi ses ancêtres directs, un arrière grand père et une grand mère exhumés et brûlés à titre posthume par sentence d'Inquisition. Mais si l'Inquisition aragonaise est parvenue à rendre sentence contre les membres de la dynastie dépendant de son ressort (Donnezan, Castelbò), jamais l'Inquisition de Carcassonne ou de Toulouse n'est parvenue, malgré tous ses efforts, à attenter à la mémoire d'un comte de Foix⁷.

⁵ Sur ce contexte : Jean Duvernoy, *L'histoire des cathares*. Privat, 1979.

⁶ Sur le comté de Foix au coeur de la crise du XIII^e siècle : Claudine Pailhès, *L'Ariège des comtes et des cathares*, Milan, 1992 ; *Le comté de Foix, un pays et des hommes*, La Louve éditions, 2006.

⁷ Claudine Pailhès, *L'Ariège des comtes.... cit.* Voir aussi Anne Brenon. "Filles et comtesses de Foix : un engagement en catharisme", dans *Le choix hérétique*. La Louve éditions, 2006. P. 193-207.

La "rage carcassonnaise" et le "divorce du trône et de l'autel".

Et voici que, dans les dernières années du XIII^e siècle, dans les sénéchaussées françaises de Carcassonne et de Toulouse, où l'Inquisition, appuyée par l'administration royale a les coudées franches depuis des décennies, un vent de fronde se met à souffler. A la faveur du conflit qui oppose le roi de France Philippe le bel au pape Boniface VIII, et qui va culminer en 1303 avec l'attentat d'Anagni, éclate au grand jour, contre les abus de l'inquisition dominicaine, une révolte des populations méridionales qui couvait depuis les années 1285. La fameuse *Rage carcassonnaise*, soutenue par le franciscain Spirituel Bernat Délicieux, s'étend à Albi, à Limoux, et jusqu'à Toulouse. Le peuple et ses consuls en appellent à la protection du roi, qui dépêche des enquêteurs et légifère contre les inquisiteurs. L'émissaire royal Jean de Picquigny prend le parti des villes, tandis que Philippe le bel reçoit à Senlis une délégation conduite par le franciscain rebelle.

Au sein de cette révolte anti-cléricale, quel rôle put jouer un "parti cathare" ? on remarque que l'un des meneurs de la rage carcassonnaise, le notable et juriste Guilhem Garric, est cité comme entretenant des relations d'amitié avec son collègue d'Ax, le notable et juriste Pèire Autier - qui sera le grand ordonnateur du réveil cathare. Il est en tout cas indéniable que, pour la première fois depuis un siècle de répression, le marbre uni du pouvoir politico religieux, incarné au concret dans le concours absolu du bras séculier du "trône", manié par les officiers royaux, au tribunal de police religieuse de "l'autel", dirigé par les inquisiteurs, paraît se fissurer. Et que comme jamais, du point de vue des intéressés, la situation peut paraître favorable à une tentative de restauration de l'hérésie.

Le grand dessein des notaires d'Ax.

L'étincelle jaillit du haut comté de Foix, du sein même des cercles proches du pouvoir comtal. En septembre 1297, deux grands notaires d'Ax, Pèire Autier et son jeune frère Guilhem, abandonnent famille et biens, prennent, avec deux passeurs, le chemin de la Lombardie, afin d'y recevoir enseignement et ordination. Ils en reviendront dans l'hiver 1299-1300, Bons Hommes, à la tête d'une petite équipe de Bons Hommes déterminés à la reconquête. Le geste de Pèire Autier, qui entraîne dans sa foi une partie de sa famille, est une authentique *conversion* religieuse sur le mode médiéval, comparable à celles de Vaudès de Lyon ou de François d'Assise : il renonce à tous les liens de la chair, aux richesses et aux honneurs, pour "se rendre à Dieu et à l'Évangile" (c'est la formule utilisée dans les rituels cathares) et finir saintement sa vie.

Mais, dans la logique des intéressés, cette conversion est aussi un acte de stratégie politico-religieuse, destiné à sauver de la ruine l'Eglise cathare, qui représente pour ses croyants la vraie Eglise du Christ et des apôtres, la seule détentrice du pouvoir de sauver les âmes. La perspective est absolue : reconstruire l'Eglise des apôtres, ici bas "persécutée, pour la justice", par la fausse Eglise romaine, celle qui a pactisé avec le monde et ses pouvoirs iniques ; maintenir ouverte, en ce bas monde dont Satan est le prince, la voie de salut des âmes, filles du Père céleste, par le ministère du *consolament* des Bons Hommes⁸.

De fait, en 1298, une reconstruction du catharisme en son domaine occitan reste, théoriquement, du domaine du possible, ce qui ne sera plus le cas vingt ans plus tard. Cette restauration peut s'appuyer sur un tissu croyant encore relativement dense, et qui a gardé une certaine cohésion, malgré la quasi disparition de tout Bon Homme sur le pays - la mémoire d'une foi n'est pas encore perdue. Elle peut bénéficier de la tacite bienveillance du politique, en comté de Foix, voire dans les sénéchaussées royales. En outre, un embryon d'Eglise occitane demeure, avec sa structure hiérarchique rétractée mais intacte, au refuge d'Italie. A partir de ce "noyau incandescent", *azordenament de sancta gleisa*,⁹ tout peut resurgir. Le pouvoir épiscopal d'ordination n'est pas perdu. En Lombardie, près de Cuneo, un diacre, Bernat Audouy, dit *messer* Bernat, originaire de Montégut, est à la tête d'une petite communauté de Bons Hommes exilés. Mieux, un dernier évêque cathare occitan, Raimond Isarn, demeure, retranché comme en un sanctuaire, dans la gibeline Sicile - où l'Inquisition n'a pas droit de cité. Auprès de lui, quelques Bons Hommes et même une petite communauté de Bonnes Femmes. L'Eglise, réduite à une épure, reste structurée. Entre l'Occitanie, la Lombardie et la Sicile, les liaisons sont permanentes, grâce à de grands passeurs. Les familles croyantes de Lauragais, de Sabartès, de Toulousain, sont encore nombreuses à se risquer, par Gênes, pour effectuer en Lombardie le pèlerinage de la "bonne fin". Et qui veut se faire Bon Homme peut légitimement recevoir enseignement, ordination et mission sacerdotale, comme du temps de la paix, auprès du diacre en Lombardie ou de l'évêque en Sicile.

Tel est le grand dessein de Pèire Autier et de son frère Guilhem. Recevoir, de la hiérarchie de leur Eglise en exil, l'ordination qui fait d'eux des Bons Hommes, et la mission épiscopale qui leur permettra, revenus au pays, de prêcher au peuple et d'ordonner de nouveaux novices, afin de

⁸ Sur les perspectives religieuses du catharisme : Anne Brenon, *Les cathares*. Albin Michel, 2007.

⁹ L'ordre de sainte Eglise : formule utilisée, en particulier, par le rituel cathare occitan de Lyon.

réimplanter leur foi dans le Midi occitan. Ils croient en leur mission. Leur détermination religieuse est confortée par leur analyse du contexte politique. Pour ces grands croyants, qui sont aussi des notables et des intellectuels, le moment d'une possible reconquête cathare paraît venu. Une dynamique s'est enclenchée.

1300-1305. Les succès de la reconquête

Rentrés d'Italie dans l'hiver 1299-1300, Pèire Autier et ses compagnons opèrent en quelques années une véritable reconstruction de l'Eglise cathare et ce dans tout son ancien domaine d'expansion : comté de Foix, mais aussi Razès, Lauragais, Toulouse et Toulousain, et jusqu'aux franges de l'Albigeois, de la Gascogne et du Quercy. Sur le terreau d'une population croyante encore nombreuse et motivée, encouragée par la crise que traverse l'institution inquisitoriale, la reconquête généralisée des Bons Hommes agit comme un souffle bien dirigé sur des braises encore vives. Elle dispose de plusieurs atouts.

Les atouts :

L'entreprise d'un homme d'envergure

Pèire Autier n'est pas un pauvre hère illuminé, isolé dans ses montagnes. C'est un homme bien assis dans la vie, sans frustration perceptible. Lorsque qu'en 1297, âgé d'environ 50 à 55 ans, il part vers l'Italie assumer sa conversion religieuse, il quitte une épouse, Azalaïs, qui lui a donné sept enfants légitimes vivants, mais aussi une maîtresse attitrée, Moneta Rauzy, qui est sans doute la mère de ses deux enfants naturels. Son frère Guilhem, alors âgé d'une quarantaine d'année, laisse une femme et deux garçonnets. Par jeu d'alliances, les deux frères sont par ailleurs au centre d'un clan familial vaste et puissant, qui unit la *gens* notariale de Sabartès (les de Rodès de Tarascon), des robins huppés, à d'authentiques représentants de la vieille noblesse du comté (les de Larnat, les Issaura, les de Gailhac).

Pèire Autier, visiblement comblé dans sa vie d'homme, est lui-même un notable, proche des sphères du pouvoir. Important notaire, il appartient à une famille d'Ax anciennement liée aux ordres cathares - son probable grand père, un premier Pèire Autier, était Bon Homme au moment de sa naissance, aux lendemains de Montségur (vers 1245). Grand juriste, il apparaît directement lié à la politique pyrénéenne du comte Roger Bernat III de Foix, pour lequel il instrumente au moins par trois fois, en 1273, 1275 et 1284 - la disparition des archives comtales dans

un incendie de la tour ronde du château de Foix au XIXe siècle ne permettant pas d'en savoir plus. Les trois actes connus de Pèire Autier, tous des textes diplomatiques d'importance, ont été conservés sous la forme de copies figurant dans les chancelleries royales de France ou d'Aragon¹⁰.

Un homme capable, donc, non seulement d'avoir une vision claire et distanciée des événements, mais de structurer un projet avec logique et de mener une action avec rigueur. La personnalité et l'engagement de Pèire Autier sont l'un des facteurs essentiels de la dernière embellie du catharisme. C'est, d'évidence, lui qui en a l'initiative. C'est lui qui a jaugé la situation, et qui a convaincu aussi bien son frère, les cercles catharisants du comté de Foix, que la hiérarchie cathare résiduelle de Lombardie. Sa force de conviction et son aisance de grand juriste le rendent capable de fédérer d'importants soutiens à sa cause. Une fois l'opération lancée, on le constate, le prestige de l'ancien notable joue à plein pour la crédibiliser. Auprès de ses croyants, il est indéniablement servi par sa distinction, sa culture de grand clerc, son éloquence jusque dans l'humour - et même cette élégance vestimentaire qu'il gardera jusqu'au bout de la plus impitoyable traque policière.

Pèire Autier n'est pas le dernier aventurier du catharisme perdu, mais un homme d'envergure sociale et intellectuelle. Homme de loi et homme de Dieu, aux yeux des inquisiteurs du XIVe siècle, non sans raison, il incarne l'hérésie. Pour Jacques Fournier encore, le catharisme, c'est "l'hérésie de Pèire Autier". Sous son impulsion, ce dernier catharisme ne manquera ni de rigueur, ni de grandeur. L'attachement réellement héroïque des derniers croyants à sa cause montrera aussi sa ferveur.

La force du clan

Cet homme d'envergure se trouve au centre d'un véritable réseau d'influence, qu'il saura mettre au service de sa cause : famille, *gens* notariale de Sabartès, agents comtaux, vieille noblesse et, par là, toute la société du haut comté. Avec Pèire Autier, c'est tout un clan, partageant ce que l'inquisiteur appelle le "gène hérétique", qui s'engage. Dès 1300, le printemps du grand retour, toute la famille Autier s'implique avec fidélité et dévouement, et dans la foi cathare, et dans le soutien aux clandestins.

Mais Pèire Autier est aussi un familier des grands de son pays ; les agents comtaux : bayles et châtelains des villes et châteaux - le clan Bayart

¹⁰ Il s'agit des actes : (1273) Barcelone, Archivo de la Corona de Aragon, perg. Jaime I, 2143 ; (1275) Archives Nationales, Trésor des Chartes, J 879, 73 ; (1284) A.N. Trésor des Chartes, J 879, 79 ; voir ci-dessous, annexe 1.

de Tarascon, le clan Barra d'Ax ; et même la noblesse, pour laquelle il a instrumenté étant notaire : les Planissoles de Caussou, mais aussi les lignages de Larnat, de Lordat, de Miglos, de Quié, de Châteauverdun, de Junac ou de Rabat. Il sait lesquels d'entre eux sont restés fidèles de l'Eglise interdite. Il sait aussi que dans les hauts villages, à Montailou, à Ascou, Mérens, Lordat, d'humbles logis paysans attendent les clandestins.

En haut comté de Foix, il est indéniable que le grand retour des Bons Hommes est protégé, et même de très haut. Il est impensable que le comte lui-même n'ait pas su, n'ait pas, au moins tacitement, laissé faire¹¹. Mais, le 2 mars 1302, meurt Roger Bernat III de Foix, en son château de Tarascon. Il meurt très certainement dans la religion de ses pères, secrètement consolé des mains de son vieil ami Pèire Autier, grâce à la complicité de son bayle, Guilhem Bayart. C'est Pèire Autier lui-même qui ébruiera le secret. Mais cet éclatant symbole de réussite de la reconquête cathare marque aussi sa fragilité : avec Roger Bernat, disparaît le dernier soutien politique possible de l'hérésie : Gaston 1er de Foix-Béarn, fils et héritier du comte consolé, n'aura plus, pour l'hérésie, les bienveillances de son père.

En dehors du Sabartès, Pèire Autier sait ménager de sûrs relais sur les chemins de sa reconquête, installant judicieusement à Pamiers sa fille batârde Guilhamone, à Saverdun ses neveux Hugous, à Toulouse-même, puis à Bouillac en Gascogne, sa fille Gailharde et son gendre Raimond Sartre. Un de ses neveux de Tarascon, Raimond de Rodès, est même placé au couvent des dominicains de Pamiers - position éminemment stratégique, d'où il pourra conjurer bien des menaces. Mais partout, en Razès, en Lauragais, en Toulousain, aux confins de l'Albigeois, de la Gascogne et du Quercy, la reconquête clandestine saura s'ancre dans les forces vives des vieux réseaux croyants.

Une équipe dynamique.

Les Bons Hommes qui, autour de Pèire Autier ou ordonnés par lui, participent à la grande aventure des années 1300-1310, forment une équipe unie, par principe d'un absolu dévouement à la cause - sous une certaine diversité d'origines sociales et géographiques. Cette équipe peut être qualifiée d'Eglise, même si le terme est impropre : une petite Eglise cathare clandestine, dirigée non par un évêque mais par un Ancien, premier degré de la hiérarchie - Pèire Autier ; et qui comptera - si l'on excepte

¹¹ C'est également l'analyse d'Olivier de Robert, *Le dernier souffle ... cit.*

le diacre Bernat Audouy et ses proches - jusqu'à 15 religieux, 14 Bons Hommes et une Bonne Femme, bourgeois lettrés et fils du peuple.

C'est un premier groupe de cinq Bons Hommes, d'un certain âge, qui est rentré d'Italie dans l'hiver 1299-1300 : autour des anciens notaires d'Ax, deux autres ariégeois, l'humble tisserand Andrieu Tavernier et le vieil aristocrate Amiel de Perles, ainsi qu'un lauragais, Pèire Raimond de Saint Papoul. Régulièrement, vocations et ordinations vont se multiplier, pour la plupart dans la jeune génération, à commencer par Jaume - ou Jacme¹² - le propre fils de Pèire.

Sur un total de 15 membres connus, le comté de Foix est le mieux représenté, avec sept Bons Hommes (Pèire, Guilhem et Jaume Autier, Amiel de Perles, Andrieu Tavernier, Pons Bayle et Arnaut Marty) ; puis viennent à égalité, avec quatre religieux, le Lauragais/Toulousain (Pèire Raimond de Saint-Papoul, Pèire Sans, Pons de Na Rica et Sans Mercadier) et le Razès (Félip de Talairac, Raimond Fabre, Guilhem Béliabaste, et la Bonne Femme Aude Bourrel). Parmi eux, au moins cinq clercs - dont les trois Autier ; deux tisserands ; un fils d'éleveur, un fils de forgeron. Trois d'entre eux restent mal définis sociologiquement.

Une Eglise, somme toute, représentative de l'ensemble de son monde, mais située plutôt dans le haut de l'échelle, au plan intellectuel comme social - comptant en particulier un fort noyau de lettrés. On y reconnaîtra surtout une Eglise qui se renouvelle, ce qui est un signe incontestable de dynamisme. Le noyau de base (les cinq religieux rentrés d'Italie) est formé d'hommes mûrs, héritiers des générations ayant connu les Eglises des Bons Hommes en Occitanie ; pratiquement toutes leurs recrues (huit novices ordonnés sur neuf) sont de très jeunes gens, qui n'avaient probablement jamais vu de Bon Homme avant d'être mis en contact avec Pèire Autier et ses compagnons.

Cette relative force d'attractivité de l'Eglise clandestine, encore capable, après un siècle de répression, en un temps de mutation historique, malgré le danger et dans l'inconfort de la clandestinité, de susciter des engagements essentiels, montre que le catharisme au début du XIV^e siècle était peut-être moins une nostalgie passéiste que certains commentaires historiques aujourd'hui le prétendent. On peut voir au contraire dans ce dynamisme un signe que la reconquête cathare tendait à s'ancrer, et que l'Eglise hérétique, à partir de la hiérarchie résiduelle d'Italie, était en

¹² *Jacobus* en latin, donc Jacques en français. Quelle était la forme occitane utilisée au début du XIV^e siècle en haut comté de Foix - Jaume, Jacme, Jame ?

- timide mais réelle - phase de redéploiement, gage d'avenir. Ce que confirme la rapide réactivation des réseaux croyants méridionaux.

Braises cathares : les forces vives.

Le caractère le plus marquant de la reconquête cathare de Pèire Autier, dès lors qu'on en étudie de près les conditions dans les archives de la police inquisitoriale, c'est sa fulgurance. En deux ans, de 1300 à 1302, les résultats sont acquis, et ce d'un bout à l'autre du domaine d'expansion historique du catharisme : des Pyrénées au bas Quercy, du Razès à la Gascogne toulousaine. Les mentions de l'activité des Bons Hommes, et en particulier de Pèire Autier et de son fils Jaume/Jacme, les montrent omniprésents, comme doués d'ubiquité, à Montaillou comme à Toulouse.

D'évidence, malgré la raréfaction des Bons Hommes, des braises de la foi cathare étaient encore vives, en pays d'oc, parmi un peuple de croyants encore nombreux, et qui ne demandait qu'à renouer avec ses pratiques anciennes. Mieux, le retour des Bons Hommes était probablement attendu, annoncé dans les foyers les plus sûrs par des agents dévoués, ces mêmes passeurs qui faisaient le lien depuis des décennies entre les villages occitans et l'Eglise de Lombardie. Seule, cette réalité de réseaux de foi clandestine bien entretenus peut expliquer la rapidité foudroyante de l'action de Pèire Autier et des siens. Les enquêtes des inquisiteurs permettent de repérer quelques uns des maillons forts de ces réseaux - ainsi, pour rester en Sabartès, la grande croyante Sébélia Bayle dans la ville d'Ax, la famille des Issaura de Larnat, celle des Maury de Montaillou, et bien d'autres. Ailleurs, rappelons les noms des grands passeurs de Verdun en Lauragais (Pèire Bernier, Serdane Faure, Guilhem Falquet), du Lantarès (Pèire Raimond des Hugous, Pèire Guilhem de Prunet), ceux du Born (Durand Barrau, les frères Faure dits Espagnols), ceux de la Gascogne toulousaine (Raimond de Verdun) et ceux de Limoux (Martin Francès, Guilhem Peyre Cavallé)...

L'énoncé des fautes (les *culpaes*) motivant les sentences des malheureux croyants condamnés par Bernard Gui livre un tableau impressionnant. Annoncés et guidés par des passeurs, les Bons Hommes de l'ombre paient sans compter de leur personne, et répandent dans les foyers croyants leur pastorale évangélique et leur sacrement de la bonne fin - celle qui sauve les âmes. Les croyants eux-mêmes, vieux fidèles ou nouveaux adeptes, par la force de la clandestinité ne peuvent représenter que des militants - les tièdes s'abstiennent. Et ces militants, qui s'engagent, renforcent d'autant le réseau : ils se font passeurs occasionnels, prosélytes auprès de leurs voisins. L'existence d'un peuple croyant est clairement perceptible dans les registres de l'Inquisition.

Les résultats :

La reconquête :

En Sabartès, où Pèire Autier ordonne lui même, dès 1300, deux nouveaux Bons Hommes, deux jeunes clercs d’Ax, Pons Bayle et son propre fils, le catharisme est revivifié des châteaux aux villages, de Rabat à Montailou, d’Ax à Tarascon. Mais hors du comté, dans les sénéchaussées royales de Toulouse et de Carcassonne, la reconquête clandestine ne bénéficie pas des mêmes appuis. Proscrit par le pouvoir royal, le catharisme a été massivement délaissé par la caste nobiliaire qui était son soutien avant la conquête française ; seuls villages et hameaux ont gardé le souvenir des Bons Hommes.

A partir du haut comté de Foix, la reconquête cathare suit les voies du commerce et les drailles de la transhumance. Très tôt, le Razès est touché. Limoux constitue une importante plaque tournante des réseaux clandestins, à partir notamment du logis d’un gros négociant en laine, qui est aussi un trésorier de l’Eglise, Martin Francès, avec l’appui du grand passeur Guilhem Peyre-Cavaillé. Dans la vallée d’Arques, Pèire Autier et son fils viennent prêcher sous l’habit de marchands de bestiaux, tant au logis d’éleveurs et bergers originaires de Sabartès (les Peyre Sabartès de Larnat et Sinsat, les Escaulier de Sorgeat, les Marty et Maury de Montailou), que chez des croyants locaux - ainsi les Bélibaste de Cubières.

A partir de Limoux, la reconquête irradie le Lauragais et le Toulousain. Pèire Autier s’est fait lui même l’apôtre de Toulouse dès l’hiver 1299-1300. Dans ce domaine qui lui est étranger, l’ancien notaire d’Ax bénéficie des informations qui lui ont été données en Lombardie par le diacre Bernat Audouy, lui indiquant réseaux, caches, agents et croyants sûrs. Son principal agent y est Pèire Sans, originaire de Verfeil. Dans Toulouse même, le catharisme se répand aux quartiers périphériques, peuplés d’artisans venus des villages du plat pays - ceux où justement le souvenir du catharisme était demeuré vivant. Très vite, la foi est réactivée. Deux assemblées religieuses nocturnes particulièrement mémorables rassemblent croyantes et croyants autour de leurs hérétiques prédicateurs, l’une dans un jardin du quartier Saint Cyprien, outre Garonne, et l’autre dans l’église abbatiale de la Sainte Croix, à l’extérieur de la Porte de Pouzonville - ce qui confirme ce qu’on constate par ailleurs en comté de Foix, combien une certaine frange du clergé avait gardé ses vieilles attaches avec les ordres cathares¹³...

¹³ Il est à noter, en particulier, qu’à côté d’un certain nombre de moines bénédictins ou de desservants de paroisse, un frère de l’ordre de la Sainte-Croix est attesté comme croyant cathare actif en Toulousain et Lauragais dans les années 1250-1270, dans plusieurs dépositions devant l’inquisiteur Pons de Parnac (Doat 25 et 26).

En Toulousain, les principaux foyers de la reconquête cathare se situent dans les villages et hameaux ; certains villages paraissent totalement acquis à l’Eglise clandestine, ainsi en Lantarès : Prunet, en Toulousain : le Born, en Lauragais : Verdun en Lauragais - dont pratiquement chaque famille offre gîtes, croyants et passeurs. On y compte moins de croyants huppés, sans doute, qu’en haut comté de Foix, mais, indéniablement, des maisonnées de paysans et d’artisans demeurées, malgré le renouvellement du cadre politique, secrètement fidèles au souvenir des Bons Hommes. Au moment de la grande persécution, on verra un peuple croyant ferme en ses convictions.

La reconstruction de l’Eglise

La reconquête opérée par la petite équipe de bons hommes clandestins est d’une réelle ampleur. Elle se double de l’action en profondeur d’une véritable reconstruction de l’Eglise cathare, presque détruite à la fin du XIIIe siècle, et dans laquelle le rôle personnel joué par Pèire Autier apparaît, une fois de plus, primordial.

Du petit groupe des Bons Hommes, il est le supérieur hiérarchique : l’Ancien, c’est-à-dire, du temps de la “paix cathare”, l’équivalent du responsable d’une communauté religieuse. De cette responsabilité, par sa culture et son expérience de grand juriste, ainsi que, visiblement, ses capacités intellectuelles et ses exigences morales, il se montre pleinement digne. Sous sa direction, l’Eglise restaurée est d’une grande rigueur, dans sa discipline communautaire, ses rites, sa prédication et sa foi. L’Eglise des errants, l’Eglise déchirée, a recouvré son aura.

Sous l’impulsion de son Ancien, la petite Eglise est en permanent développement, contre vents et marées. Jusqu’au bout de l’aventure, même sous la pire traque inquisitoriale, on verra de courageux jeunes gens s’engager aux côtés du vieil apôtre interdit. Cette communauté d’une poignée de Bons Hommes, le plus souvent égaillés par petites équipes de deux, est régie de la manière la plus rigoureuse que le permet la clandestinité. Pèire Autier restaure les règles de fonctionnement de l’Eglise du temps des libres évêchés occitans. A nouveau, les cérémonies d’ordination sont collectives et publiques. Collectives, les décisions qui orientent son devenir. L’Ancien réunit à plusieurs reprises, en dépit semble-t-il de toute prudence, de véritables conciles ou synodes de son Eglise, pouvant regrouper jusqu’à six ou huit bons hommes à Limoux et à Ax.

On sait que l’un au moins des synodes de Limoux, dans les années 1302-1303, comptait, dans son ordre du jour, une question disciplinaire :

les jeunes Bons Hommes Pons Bayle et Pons de Na Rica, qui avaient péché contre leur ordre, furent envoyés avec un passeur auprès du diacre de Lombardie, afin d'en être réconciliés. Pèire Autier, simple Ancien de l'Eglise, n'avait en effet pas ce pouvoir. En 1304, il apparaît que les Bons Hommes - sous l'égide de Pèire et Jaume Autier - jugent la reconquête suffisamment acquise pour appeler ce diacre de l'exil à rentrer se réimplanter en Toulousain. *Messer* Bernat tente effectivement le voyage. A Toulouse-même, on le voit ainsi, selon le rite, conférer l'*aparelhament* à une malade consolée par Pèire Autier. Autre signe fort du succès de la reconquête, dans ces mêmes années 1303, la Bonne Femme, Aude Bourrel, dite Jaumeta, ordonnée au sein de la communauté des Bonnes femmes de Sicile, vient implanter à Toulouse - rue de l'Etoile - un embryon de maison communautaire féminine. Dans le même élan, pour doter de bases efficaces le ministère clandestin de son Eglise, Pèire Autier cherche alors à la doter d'autres maisons religieuses, dont il confie la gestion à de dévouées croyantes - ainsi Guillelme Maury, de Montailou, à Rabastens¹⁴.

En trois ou quatre années seulement d'une reconquête menée avec rigueur et détermination, l'embryon d'Eglise du grand retour est réellement parvenue à se déployer, se structurer et s'ancrer. Le succès de l'entreprise est indéniable.

La restauration du catharisme

Ce succès laisse penser que le catharisme, au début du XIVE siècle, n'était pas la simple religiosité dépassée ou folklorisée à quoi on le réduit parfois aujourd'hui¹⁵. Au sein des anciens foyers croyants, il n'avait pas été totalement oblitéré. L'instantané réveil cathare qu'implique la reconquête de Pèire Autier montre qu'au sein de ce monde et de cette société la "voie de justice et de vérité" des Bons Hommes avait encore un sens, que leur sacrement de la bonne fin représentait encore une chrétienne espérance. Pasteur charismatique, Pèire Autier en personne prêche et console inlassablement. Des châteaux de Sabartès aux chaumières lauragaises ou aux ateliers toulousains, il administre aux mourants le *consolament* de la bonne fin : à sa soeur Raimonde dans une maison d'Ax, à la dame de Larnat ou au seigneur de Rabat, à la veuve du forgeron du Born comme à celle d'un paysan d'une borde de Lomagne.

¹⁴ Anne Brenon, "Guillelme Maury de Montailou (c. 1288-1309), une femme de conviction" dans *Inquisition à Montailou*, L'Hydre éditions, 2004, p. 29-46.

¹⁵ En particulier, le thème d'une dégénérescence et folklorisation du dernier catharisme lancé par Mgr Vidal, l'inventeur au début du XXe siècle du registre d'Inquisition de Jacques Fournier, à partir de l'étude de quelques dépositions de paysans de Montailou, est parfois repris aujourd'hui encore par des auteurs peu familiers des sources.

On ne peut passer sous silence la qualité de son enseignement. La prééminence intellectuelle et morale de l'Ancien sur la communauté des Bons Hommes est indéniable (elle suscite même la jalousie du Bon Homme Andrieu de Prades) ; la fascination qu'il opère sur les croyants l'est tout autant. Associé souvent à son fils Jaume, il se multiplie sur les chemins clandestins, de foyer croyant en foyer croyant. Cachés dans une chambre close ou une dépendance de la maison, les Bons Hommes y font régner une véritable ambiance de ferveur ; ainsi, au pauvre logis d'une servante, *la Palharsa*, à l'entrée de Luzenac. De leurs besaces, ils tirent et déploient les serviettes blanches et le luminaire qui font, de la simple table où ils bénissent rituellement le pain, avant de le partager aux convives, l'équivalent d'un lieu de culte. Porteurs du saint Esprit, "ils sont eux-mêmes des églises", dit ainsi le berger Pèire Maury, paraphrasant l'épître de Paul. Lorsqu'au soir, ils prêchent pour les croyants de la maison, les voisins les plus sûrs sont admis. Tous, genou en terre, devant Pèire et Jaume Autier, font la demande de bénédiction du *melhorier*. Puis le Bon Homme Jaume lit, en occitan, le passage d'Ecritures du jour, et le Bon Homme Pèire le commente.

La prédication de Pèire et Jaume Autier, dont les témoignages en justice portent de significatifs souvenirs¹⁶, est de haute tenue, en tout point comparable à ce que font connaître, de la théologie cathare, les sources du XIIIe siècle. A partir de quelques réparties de paysans de Montailou devant l'inquisiteur, l'opinion s'est répandue naguère que le catharisme, au XIVE siècle, n'était plus qu'un folklore abâtardi : une étude précise montre le contraire. Fondée dans une parfaite aisance des Ecritures chrétiennes et des traités scolastiques cathares antérieurs, la prédication de Pèire Autier - mais également celle de ses frères - porte le souffle d'un enseignement religieux de haut niveau. De cache en cache, jamais l'Ancien ne se séparait de ses livres - bibles et traités théologiques ; partout, de dévoués croyants les transportaient pour lui, à dos de mule ou de roncín.

A tous il prêche, maniant avec un égal bonheur l'argument théologique et le trait d'humour. Aux jeunes clercs instruits, Pèire de Gailhac, Pèire de Luzenac, que la seule vraie croix du Christ est "de bonne pénitence et de bonne observance de la parole de Dieu". Ou encore que "c'est sans Dieu qu'a été fait le néant" de ce monde. Aux bergers d'Ascou que "les curés (*los capelans*) sont des chiens pelants", qui ne cherchent qu'à leur tondre la laine sur le dos et leur enlèvent la peau en sus ; à tous, pour-

¹⁶ Voir en particulier la déposition de Pèire Maury devant Jacques Fournier, mais aussi celles de Pèire de Luzenac et de Pèire de Gailhac devant Geoffroy d'Ablis.

suivant la métaphore pastorale, qu' "il y a deux Eglises, l'une fuit et pardonne, l'autre possède et écorche". Et que leur Eglise est persécutée en ce monde à l'image de l'Eglise du Christ et des apôtres.

Un enseignement que les réalités contemporaines confirmaient alors amplement.

1305-1310. Le triomphe de l'Inquisition

Malgré le dynamisme de sa mise en oeuvre et l'effectif succès qu'elle rencontre en un contexte historique aussi improbable, la reconquête cathare sera écrasée par la répression. L'année 1305 correspond à un grand tournant. L'entreprise est alors à son apogée. Désormais, s'amorce son démantèlement, qui sera total. On se bornera ici, rapidement, à passer en revue les conditions du triomphe de l'Inquisition.

L'écrasement de la rage carcassonnaise.

Le divorce entre le trône et l'autel pouvait-il être durable ? Après l'attentat d'Anagni et l'élimination de Boniface VIII, bête noire de Philippe le bel, un terrain d'entente s'ouvre immédiatement avec son successeur Benoît XI. Le roi rompt avec le peuple des villes et l'Inquisition, sous contrôle pontifical, reprend toute sa vigueur. La révolte est écrasée, les meneurs des rebelles sont exécutés : quarante consuls et notables pendus à Limoux à l'automne 1304, quinze carcassonnais un an plus tard. Désormais, le pouvoir royal est à nouveau le bras séculier de la police religieuse. En juin 1305, est élu pape le bordelais Clément V, symbole de la réconciliation du trône et de l'autel. Dans le même temps, en comté de Foix, la dynastie comtale a rompu ses attaches avec le catharisme.

De nouveaux inquisiteurs

Deux très grands juristes et théologiens dominicains sont nommés par le pape : Geoffroy d'Ablis inquisiteur de Carcassonne dès 1303, Bernard Gui, inquisiteur de Toulouse, en 1307. Tous deux vont rendre à l'institution contestée toute sa redoutable efficacité. Bernard Gui, en particulier, auteur de la *Practica Inquisitionis*, le premier "Manuel de l'inquisiteur", va amener à un réel sommet le perfectionnement juridique de son autorité. Les nouveaux inquisiteurs agissent avec des moyens renouvelés, épaulés par des lieutenants et substituts issus des couvents dominicains du Languedoc, multipliant agents et mouchards. Les pouvoirs publics des sénéchaussées royales de Carcassonne et Toulouse, ainsi que tout le maillage ecclésiastique des évêchés méridionaux, mettent l'ensemble de leurs

moyens à la disposition de l'office. Enfin, en véritable bureaucratie de la terreur, les chancelleries inquisitoriales copient et recopient les registres-fichiers des dépositions des prévenus, échangent dossiers d'enquête et informations, ce qui permet l'organisation de véritables opérations de police concertée.

Une bureaucratie de la terreur.

L'action du tribunal d'enquête est fondée sur le principe de la délation générale¹⁷. La police religieuse fonctionne avec tout le perfectionnement "moderne" que permettent les développements du droit romain : citations à comparaître des suspects, mandats d'arrestations pour prévenus, perquisitions avec intervention de la force publique. Mais surtout, mise en scène de terrifiants *reality shows*, destinés à impressionner et édifier le peuple chrétien : séances solennelles de Sermon général de sentences, tenues sur le parvis des cathédrales en présence des autorités civiles et religieuses de la ville ; exécution publique, par le feu, des hérétiques. Bûcher pour les Bons Hommes, et pour les croyants relaps ou impénitents. Tarification de pénitences exemplaires pour les croyants repentis : pèlerinages, croix d'infâmie, confiscation des biens et surtout prison du Mur. Drapés dans leur *peplum* de droit canon, les inquisiteurs, délégués du pape, vicaires de Dieu sur terre. proclament *urbi et orbi* le droit divin de leur autorité. La victoire de l'Inquisition et la confusion de l'hérésie procèdent du jugement de Dieu. La condamnation au bûcher vaut damnation éternelle. L'enfer ouvre sa gueule béante.

Le coup de filet de 1305

A l'automne 1304, probablement dans le remue ménage de l'épuration des rebelles de Limoux, est arrêté Guilhem Peyre Cavaillé. C'est l'un des grands agents et passeurs de l'Eglise clandestine, au noeud des réseaux entre Razès, Sabartès et Toulousain. Or, pour d'obscures raisons, l'homme finit par trahir, et dévoiler tout ce qu'il sait à l'Inquisition. Le mal est fait, irréparable. Le réseau se démaille. Pèire Autier, avec ses compagnons, déserte Limoux et se réfugie en Toulousain, son frère Guilhem en comté de Foix. Le diacre disparaît des sources : sans doute regagne-t-il précipitamment l'Italie ; tandis que les inquisiteurs lancent des enquêtes en Razès, en Lauragais, en Toulousain - arrêtant ainsi toute la population de Verdun en Lauragais, Prunet, le Born, et autres lieux d'hérésie. Les

¹⁷ Sur l'Inquisition : Anne Brenon, "L'Inquisition de la perversion hérétique, XIIIe-XIVe siècles", dans *Le choix hérétique... cit.*, p. 83-96.

familles croyantes sont soumises à pénitence, de grands passeurs capturés. Une répression à grande échelle et savamment structurée, s'abat.

La grande traque et le retournement de la situation en comté de Foix

La traque se généralise à partir de 1307, avec l'entrée en lice de Bernard Gui, dont les premiers bûchers de relaps brûlent en mars 1308. On ne devine qu'indirectement l'impact des procédures - massives - de Geoffroy d'Ablis, dont presque tous les registres, d'enquêtes et de sentences, sont perdus. A partir de mai 1308, le comté de Foix s'ouvre à son tour à l'Inquisition, car le comte Gaston 1er a besoin de la bienveillance du pape pour l'affaire de l'héritage de Béarn, qui lui est alors contesté par le comte d'Armagnac. C'est la dernière zone de repli des Bons Hommes qui se ferme. Désormais, la traque inquisitoriale ne connaît ni trêve ni frontière, des Pyrénées au Quercy. Immédiatement, en Sabartès, l'inquisiteur de Carcassonne fait arrêter et interroge les membres des familles des Bons Hommes, leurs alliés, leurs amis - cette enquête correspond au fragment de registre qui a été conservé ; tandis qu'en Toulousain, en Lantarès, en Lauragais, les hameaux croyants sont perquisitionnés, les familles fidèles emprisonnées, les récidivistes brûlés.

Soutenus par des fidélités de croyants proprement héroïques, les Bons Hommes échappent longtemps au ratissage. Le premier, brûle le jeune Jaume Autier, à Carcassonne, en mars 1309. Tous les autres seront capturés et brûlés dans l'hiver 1309-1310 - un seul abjurant pour sauver sa vie et deux autres parvenant à s'échapper. La dernière Eglise cathare disparaît en martyre.

Le martyre de Pèire Autier.

Pèire Autier lui-même est pris dans l'été 1309, au terme de vastes opérations de police, appuyées sur des rapports d'enquête et de mouchards¹⁸ ; le même jour, 25 juin 1309, jour de la st Jacques, des perquisitions concertées fouillent les foyers croyants du Toulousain et du Lauragais - en vain ; aucun Bon Homme n'est capturé. Le 10 août, un monitoire prêché au prône des paroisses met à prix la capture de l'Ancien et de ses derniers compagnons, Pèire Sans et Sans Mercadier. Quelques jours plus tard, Pèire Autier est arrêté alors que guidé par sa fille Gailharde, il tentait de fuir son dernier gîte, une borde isolée de la Gascogne toulousaine, entre

¹⁸ Sur le dernier face à face des Bons Hommes et des inquisiteurs, et plus largement sur la problématique de l'élimination du catharisme, voir : Anne Brenon, "Le choix hérétique. Lecture de quatre sentences de l'Inquisition toulousaine, 1309-1313", dans *Le choix hérétique... cit.*, p. 11-47.

Verdun sur Garonne et Bouillac. C'est aussi le moment où, en comté de Foix, l'inquisiteur de Carcassonne lance la grande rafle de Montailou.

L'Ancien demeure huit mois au pouvoir de l'Inquisition toulousaine. Le 9 avril 1310, il reçoit sentence conjointe des deux inquisiteurs, Bernard Gui et Geoffroy d'Ablis, au terme d'une interminable séance de Sermon général, qui expédie au bûcher 17 croyants et croyantes relaps, et dans les prisons du Mur plus de 60 pénitents. Le dernier grand "apôtre" du catharisme occitan est brûlé le lendemain, 10 avril, devant la cathédrale de Toulouse, en compagnie d'un héroïque croyant impénitent à qui il a sans doute conféré le *consolament* de la bonne fin, Pèire Guilhem de Prunet. Dix ans plus tard, circulait encore, parmi les derniers croyants cathares, orphelins de leurs Bons Hommes, une légende dorée de son martyre. Au moment de mourir sur le bûcher, Pèire Autier aurait assuré que si on le laissait encore prêcher à la foule, il la convertirait toute entière à sa foi.

Conclusion : l'extinction d'une Eglise.

Contrairement à la pseudo "prophétie de Bélibaste" promue par l'ésotérisme contemporain, aucune Eglise cathare ne peut "renaître de ses cendres", que ce soit trois jours plus tard ou "après sept cents ans". En 1298, un réveil, une reconstruction, un redéploiement de l'hérésie étaient, bien qu'improbables, objectivement possibles car, sur un fond de conditions favorables, la persistance d'un noyau d'Eglise réduit mais intact le permettait. En 1310, lorsque brûlent Pèire Autier et tous les siens, c'est le catharisme lui-même qui est frappé à mort. Dans un contexte obscur de persécution généralisée, l'Eglise du refuge elle-même n'est plus oxygénée par les réseaux occitans d'agents, croyants et passeurs, démantelés. Il suffit alors à l'Inquisition d'achever d'éliminer, l'un après l'autre, chacun des ultimes Bons Hommes. Le jour où brûle le dernier de ces courageux jeunes gens, avec tant de difficulté enseignés, formés et ordonnés au cœur des périls, "même si la foi est encore bien vivante" au cœur des croyants laissés sans pasteurs, "l'Eglise est morte" (Jean Duvernoy).

Dans l'Eglise cathare, aucune vocation spontanée ne vaut sans l'ordination de l'évêque, successeur des apôtres - ou, à l'extrême rigueur, celle d'un Bon Homme. Prisonnière de la rigidité de sa structure d'Eglise et de ses vœux apostoliques, l'Eglise cathare était de celles qui rompent mais ne plient pas : mal adaptable, malgré la constance des siens, aux conditions d'une durable clandestinité, l'Eglise "des doux, des humbles et

des persécutés”¹⁹ ne pouvait, sans se renier, accepter de se défendre avec les moyens de l’adversaire romain. “Fuir et pardonner” sont de peu d’efficacité contre la force “qui possède” et l’autorité qui “écorche”. Après la peu commune épopée de Pèire Autier et de ses compagnons, il n’y aurait pas de nouvelle chance pour le catharisme.

En haut comté de Foix, l’action au quotidien de l’Inquisition, encouragée par l’exemple du comte lui-même, dans un contexte de mutation des cultures politiques, a dissuadé les classes dirigeantes de s’accrocher à la cause perdue. Les populations paysannes ont payé le prix fort des rafles et des condamnations. Les plus compromis, ceux qui en ont eu le moyen, ont fui leur sentence et cherché refuge outre Pyrénées dans les terres à coloniser de la couronne d’Aragon. Ceux qui demeurent, orphelins de bons hommes, seront à leur tour passés au crible par l’évêque de Pamiers entre 1318 et 1325 - et finiront leurs jours au Mur des Alamans.

Mais la leçon d’Histoire critique que nous donne une étude sérieuse de l’aventure drainée par Pèire Autier est assez claire. C’est le constat que le dernier catharisme avait encore, en une certaine mesure, le vent en poupe ; il est bien sûr impossible - et parfaitement an-historique - d’affirmer que la grande hérésie médiévale aurait eu vocation à s’adapter et garder son acuité au long de toutes les mutations de l’Histoire. Simplement, on le constate, au début du XIV^e siècle, elle séduisait encore les élites intellectuelles et reconfortait spirituellement les pauvres gens. Si le catharisme est mort brutalement, dans ces mêmes décennies, ce fut de l’acharnement de la persécution, servie par un contexte de bouleversement et renouvellement politique ; il n’est pas mort de sa belle mort, condamné en quelque sorte à s’étioiler de lui même du fait de sa “faiblesse doctrinale interne”, comme on le lit trop souvent aujourd’hui. On ne lui a pas laissé la chance, pardonnez moi, de... “mourir pour ses idées, mais de mort lente”. Pourquoi l’Histoire nierait-elle la réalité de la persécution religieuse médiévale, et refuserait-elle toute reconnaissance intellectuelle et morale aux hérétiques qu’elle a condamnés ?

¹⁹ La formule, évangélique, est utilisée par les bons hommes du XIV^e siècle pour définir leur Eglise.

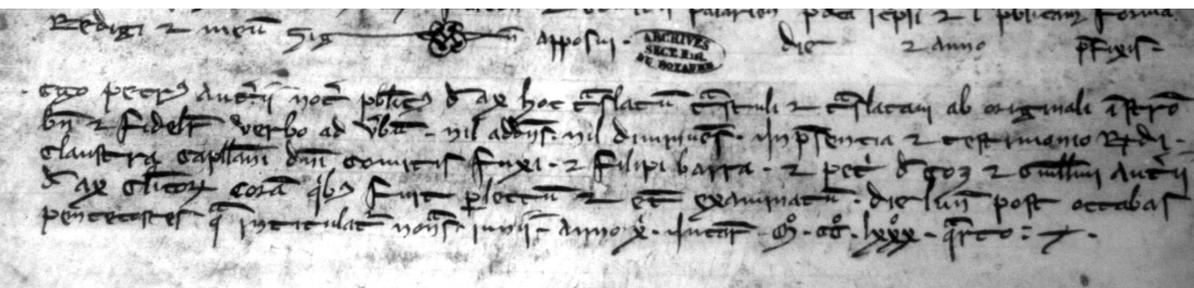
Annexes :

1. Sur les trois actes de Pèire Autier, notaire, pour le comte Roger Bernat III de Foix

En 1273 (Archivo de la Corona de Aragon, perg. Jaime 1, 2143), le jeune Pèire Autier, “notaire d’Ax et Lordat”, agit une première fois au service de son jeune comte, en opérant pour l’émissaire du roi d’Aragon une enquête de notoriété auprès des vieilles personnes de Lordat, aux fins de prouver que de tout temps les comtes de Foix tenaient de Barcelone leurs châteaux de Sabartès. Le contexte est explosif. Le téméraire Roger Bernat III est alors prisonnier du roi de France après une tentative de rébellion. L’action juridique servie par Pèire Autier s’inscrit dans le cadre d’une offensive diplomatique aragonaise, elle-même destinée à intimider le roi de Paris et obtenir la libération du comte - ce qui sera chose faite quelques mois plus tard.

Deux ans plus tard, en 1275 (A.N., Trésor des Chartes, J 879, 73), Pèire Autier, “notaire d’Ax”, se révèle le rédacteur et, probablement, le conseiller juridique d’une pièce d’importance, puisque il s’agit du premier acte enclenchant le processus du paréage d’Andorre entre l’évêque d’Urgel et le comte de Foix. Avec une grande habileté, le notaire obtient des prud’hommes des communautés andorranes l’abandon au comte de l’ensemble des droits de justice sur leurs vallées, moyennant leur exemption du droit de *cugutia*, impôt comtal sur le “cocuage consenti” - ou mariage blanc des concubines régulières des curés pyrénéens avec des vieillards complaisants “préférant l’argent à l’honneur” (Jean Duvernoy). On ne s’étonnera pas de voir Pèire Autier, devenu Bon Homme, employer les arguments de l’humour à propos des moeurs du clergé romain (“Je connais bien l’Eglise romaine : j’ai été notaire”, confiera-t-il ainsi à Pèire Maury).

En 1284 enfin (A.N. Trésor des Chartes, J 879, 79), Pèire Autier, “notaire d’Ax”, réalise une copie authentique, destinée au roi de France, d’un traité que Roger Bernat vient de conclure, contre le roi d’Aragon, avec ses alliés pyrénéens les comtes d’Urgel et de Pallars. Ce bel acte sur parchemin, pour sa part, conservé comme le précédent au Trésor des Chartes, est vraisemblablement de la main, élégante et précise, de Pèire Autier - notaire du comte de Foix.



Pèire Autier. Acte de 1284. AN, Trésor des Chartes, J879, 79.

Copie d'un acte du comte Roger Bernat de Foix. Subscription de (la main de ?) Pèire Autier

Ego Petrus Auterii, notarius publicus de Ax, hoc translatum transtuli et translata ab originali instrumento, bene et fideliter, verbo ad verbum, nil addens nil diminuens, in presentia et testimonio Raimundi Claustre, capellani domini comitis Fuxi, et Filipi Barra et Petri de Goz et Guillelmi Auterii de Ax, clericorum, coram quibus fuit perlectum et etiam examinatum, die lune post octabas pentecostes qua intitatur nonas junii, anno Christi incarnationis Mo CCO LXXXo quarto.

Moi, Pèire Autier, notaire public d'Ax, j'ai transcrit cette copie à partir de l'acte original, bien et fidèlement, mot pour mot, sans rien ajouter ni retrancher, étant présents et témoins Raimond Claustre, chapelain du seigneur comte de Foix, et Félip Barra, et Pèire de Goz, et Guilhem Autier d'Ax, tous clercs, devant qui elle fut relue et même examinée, le lundi après l'octave de la pentecôte qui est appelée nones de juin, l'an de l'incarnation du Christ 1284.

2. Sentence de Pèire Autier, hérétique.

9 avril 1310.

Au nom de notre Seigneur Jésus Christ, amen. Nous, frère Bernard Gui et frère Geoffroy d'Ablis, de l'ordre des Prêcheurs, inquisiteurs de la perversion hérétique délégués par le siège apostolique dans le royaume de France, et Etienne de Port, chanoine de Bazas, official de Gaudiès, et Arnaut du Villar, vicaires pour le révérend père dans le Christ Monseigneur Gailhard, par la grâce de Dieu évêque de Toulouse, députés dans la cité et le diocèse de Toulouse,

Comme il nous est apparu clairement et légalement par enquête, tant par nombreux témoins assermentés reçus en justice que par ta propre confession, ou plutôt profession, aussi abominable que sacrilège, que toi, Pèire Autier, ancien notaire et habitant d'Ax, en Sabartès, au diocèse de Pamiers, qui as été capturé et appréhendé dans le diocèse de Toulouse, dans lequel ces dernières années tu as commis de nombreux délits d'hérésie, hérétiquant de nombreuses personnes défuntes et en contaminant de nombreuses autres en les séduisant à tes erreurs, corrompant la foi catholique de tes dogmes erronés ; que toi, dis-je, Pèire Autier, en tant qu'hérétique manifeste, depuis déjà de nombreuses années, tu as tenu et observé,

et aujourd'hui tu tiens et declares tenir la vie, la secte, le rite et la foi, ou pour mieux dire la perfidie de ces hommes qui affirment être les seuls bons chrétiens, et que la sacrosainte Eglise romaine poursuit et condamne et désigne comme hérétiques parfaits ou consolés, ou pour mieux dire désolés ; que tu poses, affirmes et declares qu'il y a deux dieux et seigneurs, à savoir l'un bon et l'autre mauvais, disant que la création de toutes les choses visibles et corporelles n'est pas dûe à Dieu le père céleste ni au Seigneur Jésus Christ, mais au diable, Satan, le mauvais dieu, que tu dis être le dieu du présent siècle, artisan et prince de ce monde.

Tu inventes de la même manière qu'il y a deux Eglises, une bonne, ta secte, que tu dis être l'Eglise de Jésus Christ et tenir la foi dans laquelle chacun peut trouver le salut, et sans laquelle personne ne peut le faire ; et l'autre, la mauvaise Eglise romaine, que tu dis impudemment être mère de fornication et basilique du diable et synagogue de Satan, alors qu'elle est mère et maîtresse de tous les fidèles ; et tous ses grades, et ses ordres, et ses ordinations et ses statuts, tu les caricatures effrontément et mensongèrement ; et tous ceux qui suivent et tiennent sa foi, tu les appelles, à rebours, hérétiques et errants, et tu dogmatises de manière aussi blasphématoire qu'impie que personne ne peut être sauvé dans la foi de l'Eglise romaine.

De même, tous les sacrements de l'Eglise romaine du Seigneur Jésus Christ, c'est à dire l'eucharistie où est le vrai et vivifique corps du Christ, et le baptême fait dans l'eau matérielle, ainsi que la confirmation, et l'ordre, et l'extrême onction, tous ensemble et pour chacun d'eux, d'une bouche sacrilège, aussi horrible qu'impie, tu affirmes qu'ils sont vains et inutiles ; et tu condamnes le sacrement du mariage charnel, en disant qu'il se fait toujours dans le péché et ne peut jamais se faire sans péché, et tu dénies qu'il ait été institué par le bon Dieu. Et quant à l'incarnation du seigneur Jésus Christ en Marie toujours vierge, que tu declares illusion sans fondement, tu la blasphèmes d'une bouche impie dans sa véritable réalité, en niant qu'il ait pris un vrai corps humain et une vraie chair humaine de la nature de la nôtre, et qu'il soit vraiment ressuscité dans ce corps, mais seulement en apparence, et qu'il ait oeuvré ainsi pour notre salut, et qu'il soit monté avec ce corps à la droite du Père ; de même, tu soutiens mensongèrement que sainte Marie, mère de Dieu et du Seigneur Jésus Christ, n'est pas et n'a jamais été une femme de chair, mais votre Eglise à toi et aux tiens, que tu dis être vraie pénitence, et cela tu l'inventes fallacieusement dans l'impiété et la vanité de tes sens, et tu dogmatises que c'est cela, la Vierge Marie dans les ténèbres.

Quant à la confession des péchés que pratiquent les prêtres de l'Eglise romaine, tu affirmes impudemment qu'elle ne vaut rien, et que ni le pape ni aucun représentant de l'Eglise romaine n'a le pouvoir d'absoudre qui-

conque de ses péchés. Mais tu dis et assures que toi-même et ceux qui te suivent et sont tes semblables ont le pouvoir d'absoudre de tous leurs péchés ceux qui, par une imposition des mains, acceptent de recevoir et tenir ta secte et celle des tiens. Tu nies absolument aussi la résurrection des corps humains, inventant des sortes de corps spirituels et une sorte d'homme intérieur, dans lesquels toi et les tiens vous ne ressuscitez pas comme tu l'assures, mais vous n'aurez aucune part à la résurrection des saints avec les justes, avec qui les impies, au Jugement, ne connaîtront pas la gloire mais le châtement.

Toutes ces erreurs et bien d'autres, qui sont autant d'horreurs, aussi abominables que criminelles, toi, Pèire Autier, l'hérétique, tu les affirmes, comme nous l'avons entendu de ta bouche avec horreur, et comme beaucoup d'autres ont entendu de toi, et maintes fois, beaucoup de ces erreurs, et tu ne veux pas renoncer à ces erreurs ni les abandonner, ni croire de coeur ni professer de bouche la foi de l'Eglise romaine, mais tu la rejettes plutôt de la façon la plus honteuse, bien que par nous et par de nombreux autres prud'hommes religieux et séculiers de multiples fois requis et sollicité d'abandonner tes erreurs et de reconnaître et tenir la vraie foi de l'Eglise romaine. En conséquence, comme toi, Pèire Autier, tu refuses de te détourner des erreurs de l'hérésie et de revenir à la vraie foi catholique de la sacrosainte Eglise romaine du Seigneur Jésus Christ, comme tu y as été maintes fois requis, invité, et longtemps pressenti, mais que tu persévères dans ta perfidie et ton erreur d'une âme endurcie, nous, susdits inquisiteurs et vicaires, ayant pris préalablement le conseil de plusieurs sages, pour que la brebis malade ne contamine pas par la suite les brebis saines du troupeau du Seigneur, toi, Pèire Autier, étant présent et refusant de te convertir à la foi, en ce jour et lieu qui t'ont été péremptoirement assignés pour entendre ta définitive sentence, n'ayant en vue que Dieu et la pureté de la foi orthodoxe, les sacrosaints évangiles posés devant nous pour que notre jugement soit rendu à la face de Dieu et que nos yeux voient l'équité, siégeant en tribunal, par définitive sentence, en cet acte et par cet acte, nous te déclarons et prononçons hérétique, et comme hérétique t'abandonnons à la cour séculière, sauf la réserve pour toi que si tu voulais te convertir et revenir à l'unité ecclésiastique et la conserver toute ta vie, en ce cas nous nous réservons plein et libre pouvoir de t'imposer, en raison de tout ce que tu as commis en matière d'hérésie, une peine et une pénitence salutaires.

Cette sentence a été prononcée au cours du Sermon des inquisiteurs publiquement réuni, dans l'église Saint-Etienne de Toulouse, le jeudi avant le dimanche des Rameaux, c'est à dire le cinquième jour des ides d'avril (9 avril), l'an du Seigneur 1310. Furent présents en personne Monseigneur Guillaume Hunaud, abbé de Lézat, l'abbé de Saint-Sernin, Mon-

seigneur Pons d'Aumelas, juge mage et lieutenant du sénéchal de Toulouse, Jean de Latour, lieutenant du viguier de Toulouse, Guillaume de Molas, juge ordinaire, Monseigneur Raimond Costa, juge de Rieux, Monseigneur l'abbé de Lombers, Monseigneur Bernard d'Astarac, archidiacre de Villelongue, Monseigneur Raimond Hunaud de Lanta, chevalier, Monseigneur Bertrand du Fauga, chevalier, Monseigneur Jean de Crépy, cleric du roi, Raimond Bernard de Durfort, archidiacre de Clermont, Monseigneur Sicard Frotier, prieur de l'Isle, Monseigneur Etienne de Montlaur, trésorier de Monseigneur l'évêque de Toulouse, Monseigneur Centulle de Glatens, vicaire de Monseigneur l'évêque d'Albi, Monseigneur Raimond Soubiran, docteur ès décrets, Monseigneur Arnaut Escarbet, docteur en lois, Monseigneur Guillaume de Latour, chanoine de Clermont, Elie de Ventadour, fils du vicomte de Ventadour, Monseigneur Pierre de Pradines, Monseigneur Bernard, recteur de l'église d'Albiac. Item les capitouls de Toulouse, à savoir Aimeric Portier, Raimond Guillaume d'Escalquens, Raimond de Castelnaud, Arnaut de Montouty, Maître Raimond de Fontanes, Raimond Athon Maurand, Bernard Barrau, Bernard de Linières, Guillaume Pons de Morlane. Item, les frères Prêcheurs, frère Bertrand de Roqueville, prieur de Toulouse, frère Arnaut de Barrière, lecteur de Toulouse, frère Hugues de Noailles, lecteur des sentences, frère Aimeric de Miramont, lecteur de la bible, frère Arnaut Déjean, frère Raimond de Jumac, frère Pierre Raimond de l'Hort, frère Hugues de Saint-Martial, frère Elie Telfond, socius du susdit inquisiteur de Toulouse, frère Jean Estève, socius du susdit inquisiteur de Carcassonne, et grand nombre de religieux et de séculiers, clerics et laïcs, en foule nombreuse.

Et moi, Pierre de Clavières, notaire public de Toulouse et assermenté de l'office d'Inquisition, j'ai assisté en personne, et j'ai reçu, et sur mandat du susdit inquisiteur de Toulouse j'ai écrit ceci et je l'ai signé de mon seing habituel.

Et moi, Jacques Marquiès, recteur de l'église Saint-Pierre de Lavit, au diocèse d'Albi, et notaire de l'Inquisition, j'ai assisté en personne, et j'ai reçu ceci et y ai souscrit de ma propre main, et j'ai signé de mon seing habituel.

Ed. Philip a Limborch. *Historia Inquisitionis, II*. Amsterdam, 1692, p. 92-93.
Trad. A. Brenon

3. Pèire Autier et la fin du catharisme occitan.

Chronologie

1241-1265. Roger IV, comte de Foix.

- 1242-43 : guerre du comte : Raimond VII de Toulouse noue une coalition contre le roi de France mais ses alliés sont battus.
- 1244, 16 mars : bûcher de Montségur (225 brûlés). Destruction des Eglises cathares de Toulousain et Razès.
- Vers 1245 : naissance de Pèire Autier, le futur notaire d'Ax, peut-être petit fils du premier Pèire Autier.
- Vers 1246 : le premier Pèire Autier est attesté Bon Homme, son fils Raimond le guide.
- 1246-48 : enquêtes de l'inquisiteur Bernard de Caux en comté de Foix.
- 1249 : mort de Raimond VII de Toulouse. Son gendre Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX, lui succède.
- 1258 : traité de Corbeil, qui définit la frontière entre les royaumes de France et d'Aragon.
- 1258, 4 septembre : bûcher pour relapse à Perpignan de Bernat d'Aillou, oncle du comte de Foix.
- 1265-1302 : Roger Bernat III, comte de Foix.
- 1269, 2 novembre : condamnation au bûcher posthume par l'Inquisition d'Aragon des corps de la comtesse Ermessende de Foix et de son père Arnaut de Castelbò.
- 1271 : mort de Jeanne de Toulouse et d'Alphonse de Poitiers. Rattachement du comté de Toulouse au domaine royal.
- Juin 1272 : Roger Bernat III de Foix emprisonné à Carcassonne par le roi de France.
- 1273, 17 février : 1er acte connu de Pèire Autier, "notaire public d'Ax et de Lordat" (Enquête de notoriété sur l'appartenance aragonaise du château de Lordat).
- 1275, 6 mai : 2e acte de Pèire Autier, "notaire juré, pour Guilhem de Rodès, notaire public de Tarascon, qui l'a souscrit" (le comte de Foix exempte les habitants des vallées d'Andorre du droit de Cugutia en échange de leur soumission féodale)
- 1278 : bûcher des arènes de Vérone (200 brûlés). Destruction des Eglises cathares italiennes.
- 1280-83 : Roger Bernat de Foix prisonnier à Balaguer du roi Pere III d'Aragon.
- 1284, 5 juin : 3e acte de Pèire Autier, "notaire public d'Ax" (copie d'un traité entre les comtes de Foix et de Pallars et le vicomte de Cardona).

- 1285 : complot contre les archives de l'Inquisition carcassonnaise. Lettre des consuls du bourg dénonçant le Mur inquisitorial.
- 1295-1305 : Rage carcassonnaise.
- 1297 : conversion de Pèire et Guilhem Autier ; ils liquident leurs biens et partent pour l'Italie.
- 1299-1300, hiver : grand retour d'Italie des Bons Hommes. Missions à Toulouse et en Sabartès.
- 1300, été : Pèire Autier, à Larnat, avec son frère Guilhem, ordonne son fils Jaume et Pons Bayle. Quelques mois plus tard, Pèire et Guilhem Autier y ordonnent encore Pons de Na Rica.
- 1300-1301 : premières missions en Razès, Lauragais, Gascogne toulousaine.
- 1301 : grande assemblée des Bons Hommes à Limoux.
- 1302, 2 mars : Roger Bernat III de Foix meurt dans son château de Tarascon, sans doute consolé par Pèire Autier.
- 1302- 1315 : Gaston 1er comte de Foix-Béarn.
- 1303 : attentat d'Agnani. Mort du pape Boniface VIII.
Le peuple de Carcassonne, avec Bernat Délicieux et Jean de Picquigny, prend d'assaut le Mur inquisitorial.
- 1303-1316 : Geoffroy d'Ablis inquisiteur de Carcassonne.
- 1303-1304 : pontificat de Benoît XI.
- 1304, 29 novembre : quarante consuls et notables pendus à Limoux.
- 1304-1305 : retour d'Italie du diacre cathare Bernat Audouy, de Montégut. Il se réinstalle en Toulousain.
- 1305 : trahison de Guilhem Peyre Cavaillé.
- 1305, mars : Arnaut Duprat succède à Guillaume Mouriès comme inquisiteur de Toulouse
- 1305, printemps ou été : Guilhem Bélibaste tue un berger et gagne la clandestinité cathare.
- 1305, 5 juin : élection du pape Clément V
- 1305, 8 sept : Arrestation de Jaume Autier et Prades Tavernier à Limoux. Pèire Autier et Amiel de Perles fuient à Verdun en Lauragais, Prunet, puis Le Born.
Des croyants d'Arques et de Prunet font le voyage de Lyon auprès du pénitencier du pape.

- 1305, 28 sept : 15 consuls et notables carcassonnais pendus.
- 1305, automne-hiver : rafles inquisitoriales en Lauragais (Verdun etc...) et toulousain (Le Born etc...)
- 1305-1306 : enquêtes en Razès de l'Inquisition carcassonnaise. Arrestation de la famille Bélibaste.
- 1306, 24 juin : Guillemme Maury s'installe à Rabastens avec les frères Bélibaste
- 1306, juillet : capture des passeurs Pèire Raimond des Hugous et Guilhem Falquet.
- 1306, septembre : mort d'Arnaut Duprat
- 1306, Toussaint : Pèire Autier ordonne Pèire Sans à Belvèze.
- Hiver 1306-1307 : ordination de Ramonet Fabre à Verlhac, par Pèire Autier, Pèire Sans et Félip de Talairac.
- 1306 à 1308. 6 membres de la famille de Lantar, de Monclar, meurent consolés par Pèire Autier.
- 1307-1323 : Bernard Gui inquisiteur de Toulouse
- 1307 : Pèire Autier console Baranhone Peyre à Beaupuy chez Arnaut Maurel.
- 1307 (été) : dernier voyage de Pèire Autier en Sabartès
- 1308, 3 mars. 1er Sermon général de Bernat Gui. Premiers bûchers de relaps. - Pèire Sans s'enfuit et fait prévenir Pèire Autier à Rabastens.
- 1308, mai. 1ères enquêtes de Geoffroy d'Ablis en Sabartès. La famille Autier est inquiétée.
Perquisition inquisitoriale à Montaillou, dans le but de capturer des Bons Hommes.
- 1308, 24 juin. Pèire Autier à Bouillac s'inquiète de Pèire Sans
- 1308, 29 septembre - 1309, 23 mai : Pèire Autier caché à Verlhac chez Bertran et Vidala Sallès.
- 1309, 3 mars : Jaume Autier brûlé à Carcassonne.
- 1309, Carême : Guilhem Autier visite son frère Pèire à Verlhac. Félip de Talairac et Guilhem Bélibaste s'évadent du Mur de Carcassonne et gagnent l'Empurdan. Félip rentre en Lauragais dans l'été.
- 1309, printemps : Pèire Autier et Pèire Sans ordonnent Sans Mercadier à Verlhac.
Capture du passeur Pèire Bernier.

- 1309, 25 mai : 2e Sermon général de Bernard Gui. Sentence de Mur strict pour le passeur Guilhem Falquet ; abandon au bûcher du passeur Pèire Bernier, relaps.
- 1309, avant la Pentecôte. Pèire Autier est guidé par Pèire Sallès vers la borde des frères Maurel, bourguignons, entre Verdun sur Garonne et Bouillac, en Gascogne toulousaine.
- 1309, juin-juillet : Pèire Autier caché dans la borde des frères Maurel. Il y reçoit la visite de Sans Mercadier. Tous deux font un aller et retour à Beaupuy.
- 1309, 25 juillet (Saint-Jacques) : perquisitions concertées de l'Inquisition à Verlhac, Belvèze, Rabastens, Varennes etc.
Sans Mercadier va rejoindre Pèire Sans caché à Marnihac, près de Monclar.
- 1309, 10 août (Saint-Laurent) : Monitoire de Bernard Gui pour la capture de Pèire Autier, Pèire Sans et Sans Mercadier.
Sans Mercadier se suicide.
- 1309, mi-août : capture de Pèire Autier, quittant la borde des bourguignons avec sa fille Gailharde/Guillemme. Il est emprisonné à Toulouse, sous l'autorité de Bernard Gui.
- 1309, 15 août ou 8 septembre : rafle de Montaillou, ordonnée par l'Inquisition de Carcassonne.
- 1309, octobre : Amiel de Perles, capturé à Verdun en Lauragais, est confronté avec Pèire Autier devant l'Inquisition toulousaine.
Raimond Fabre, arrêté à Verdun en Lauragais, est transféré devant l'Inquisition de Carcassonne. Il abjure.
- 1309, 23 octobre : Bernard Gui prononce la sentence abandonnant au bûcher dans l'urgence Amiel de Perles, en grève de la faim.
- 1309, automne : Pèire Sans, Félip de Talairac et Guilhem Autier cachés aux Hugous, près de Tarabel.
- 1309, fin de l'année : Guilhem Autier arrêté en Lauragais et brûlé à Carcassonne.
Hiver 1309-1310 : Bûcher d'Andrieu de Prades.
- 1310, janvier : perquisition inquisitoriale aux Hugous. Pèire Sans s'enfuit.
Arrestation de Pons et Bruna des Hugous.
- 1310, printemps : bûcher d'Arnaut Marty à Carcassonne. Félip de Talairac, prisonnier à Toulouse, sera probablement brûlé peu après à Carcassonne.

- 1310, 5 avril : 3e Sermon général de Bernard Gui. 61 croyants condamnés au Mur, dont le passeur Pèire Raimond des Hugous ; 17 relaps abandonnés au bûcher, dont Pèire Guilhem de Prunet.
- 1310, 6-9 avril : bûcher à Toulouse de 16 relaps.
- 1310, 9 avril : Sentence de Pèire Autier par Bernard Gui et Geoffroy d'Ablis.
- 1310, 10 avril : bûcher à Toulouse de Pèire Autier et Pèire Guilhem de Prunet.
- 24 avril 1310 : le passeur Guilhem Falquet et quatre compagnons s'évadent du Mur de Toulouse.
- 1312 : Azalais, veuve de Pèire Autier, sa fille Montane et son fils Arnaut ; Raimond, frère de Pèire Autier et sa femme Esclarmonde ; Gailharde, veuve de Guilhem Autier ; leurs neveux Guilhem et Pèire de Rodès, sont attestés emprisonnés au Mur de Carcassonne.
- 1312, 23 avril : 4e Sermon général de Bernard Gui.
- 1312, 22 mai : Sermon général de Geoffroy d'Ablis à Carcassonne.
- 1313, 20 septembre : Pèire Raimond des Hugous, en grève de la faim dans son cachot, abandonné au bûcher comme hérétique et relaps.
- 1316, 7 mars : 5e Sermon général de Bernard Gui.
- 1318-1325 : Jacques Fournier, évêque de Pamiers et inquisiteur en comté de Foix.
- 1319 : procès de Bernat Délicieux par Jacques Fournier et l'évêque de Saint-Papoul.
- 1321, Carême : Guilhem Bélibaste capturé à Tirvia (comté de Pallars). Transféré devant l'Inquisition de Carcassonne puis brûlé à Ville-rouge Termenès après septembre 1321.
- 1323, 24 avril : Sermon général de l'Inquisition carcassonnaise. Quatre relaps abandonnés au bûcher.
- 1324, 12 août : Sermon général de Jacques Fournier à Pamiers. Pèire Maury, de Montaillou, condamné au Mur strict.
- 1325 : une relapse brûlée à Carcassonne.
- 1329: quatre relaps brûlés à Carcassonne. Dernières sentences d'Inquisition à Pamiers.